

ARRÊTÉ

Le Maire de la Ville de FORBACH

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2213-2/2° ;
VU le Code de la Route et notamment ses articles R.417-6 et R.411-25 alinéa 3 du Code de la route;
CONSIDERANT la forte affluence au Centre Social du Wiesberg en vue de fêter la nuit de la St Sylvestre ;
CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des participants aux festivités mais aussi de permettre l'accessibilité des secours, en cas de besoin,

a r r ê t é

Article 1^{er} – Tout stationnement sera interdit et qualifié gênant à l'exception des véhicules de secours ainsi que ceux des organisateurs sur la totalité du parking du Centre Social du Wiesberg du mardi 31 décembre 2019 à 14 heures au mercredi 1^{er} janvier 2020 à 8 heures.

Article 2 – La signalisation appropriée sera mise en place par le Centre Technique Municipal.

Article 3 – Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par procès-verbal. Tout véhicule en infraction au présent arrêté sera enlevé par la fourrière aux frais et risques du contrevenant.

Article 4 – Le Directeur Général des Services, le Commissaire de Police, Chef de la Circonscription de Sécurité Publique de FORBACH, le Chef de la Police Municipale ainsi que tous les agents de la force publique seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Ampliation adressée à :

Fait à FORBACH, le 17 décembre 2019

Mesdames et messieurs :

- le Directeur Général de la Mairie
- le Commissaire de Police (mail)
- le Commandant de la Gendarmerie (mail)
- le Commandant du Corps des Sapeurs-Pompiers (mail)
- le Directeur de la Régie des Transports (mail)

- Secrétariat des Adjointes (pour porte documents d'astreinte)
- DT4
- à cl. DT 4 M. BRASTENHOFFER (mail)
- Mme ROCHE, Adjointe au Maire
- Mme PILAVYAN, Adjointe au Maire
- DT 4 – Centre Technique Municipal (mail)
- Hygiène (mail)
- Réglementation
- Site INTERNET (mail)
- Police Municipale (mail)
- Presse (mail)
- Affichage en Mairie
- Archives (Mme Helmer)
- Communauté d'Agglomération de Forbach (mail)

Le Maire,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué :

Signé

Marie-Christine ROCHE

FORBACH, le 17 décembre 2019,

Le Directeur des Services Techniques :



Patrice KARP